

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 4 décembre 2019

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue les 32 personnes présentes (majorité absolue à 17 voix) et rappelle 4 événements importants survenus dans le courant de l'année : le 40^e camp de ski, le 1^{er} Août avec la présence de Mathilde Gremaud, la Country night avec l'hommage à 2 nonagénaires et l'élection de M Pierre-André Page au Conseil National.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site chatonnaye.ch et par annonce dans la Feuille officielle No 47 du 22.11.2019. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019
2. Budget 2020
 - 2.1 budget de fonctionnement; préavis de la commission financière; approbation
 - 2.2 budget des investissements; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) réfection de la route du Grand-Rain y compris installation de l'éclairage ; demande de crédit
 - b) achat d'une rampe pour les sports à roulettes
 - c) goudronnage à la déchetterie
3. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG ; approbation
4. Divers

Le point 3 du tractanda doit être modifié. La préfecture nous a adressé l'énoncé exact mais il y a eu des changements. Ce ne sont donc pas 2 articles des statuts qui doivent être modifiés mais plusieurs. Ainsi le nouveau point 3 proposé est : **Modifications des statuts de l'ABMG ; approbation**

M. le Syndic demande l'accord de l'Assemblée pour cette modification du point 3 du tractanda.

La proposition est acceptée à la majorité + 1 abstention.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : M. Philippe Bertone et Mme Barbara Mathyer.

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2019 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site chatonnaye.ch. Il n'est pas lu et ne suscite pas de commentaire de M. le Syndic.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2020

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

	Charges	Revenus
0. Administration	273'945.00	38'195.00
1. Ordre public	54'323.65	32'450.00
2. Enseignement et formation	1'146'566.25	119'267.00
3. Culte, culture et loisirs	53'418.40	3'000.00
4. Santé	361'180.70	4'000.00
5. Affaires sociales	376'462.55	11'000.00
6. Transports et communications	117'334.00	3'750.00
7. Protection et aménagement du territoire	529'494.25	499'804.15
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	448'831.50	2'560'731.15
Total	3'364'306.30	3'274'647.30
Excédent	89'659.00	

Commentaires :

Administration :

- administration générale : fr. 6'500.- pour un programme informatique. Dès janvier 2020, le programme comptable doit subir d'importantes adaptations pour le nouveau plan comptable MCH2. Le budget 2021 sera élaboré selon le MCH2.

Ordre public :

- police du feu + fr. 4'000.- pour le CSPI pour l'entretien du matériel et la formation des chauffeurs.
- protection de la population : en 2019, nous avons acquis un défibrillateur. Un montant de fr. 250.- est prévu pour le changement des électrodes en cas d'utilisation.
- ORCOC : Le comité a décidé de ne plus mettre de montant au budget pour les interventions, car inutile.

Enseignement et formation :

Différence de fr. 88'376.95 par rapport au budget 2019 :

- Ecole enfantine : hausse des salaires et du coût de la vie
- Cycle obligatoire : hausse des transports scolaires à fr. 41'000.-
 - école primaire : plus de classes et d'heures d'enseignement
 - CO de la Glâne : entrée en fonction de la piscine au 01.06.20 + fr. 69'596.70
 - AES : estimation prudente car tout dépend des placements. Légère diminution de la participation communale par l'utilisation de la réserve de 2018.
 - Ecoles spécialisées : diminution de fr. 10'274.55
 - Logopédie : augmentation de fr. 2'707.80

Culture :

- autres loisirs : fr. 2'000.- de subventions reçues du canton pour deux ans d'activités FriTime.

Santé :

- Homes médicalisés : le prix de pension a été augmenté de fr. 2.- par jour. Cette augmentation sera en partie compensée par l'ouverture de 5 lits pour les courts séjours.
- Aide familiale à domicile : augmentation de fr. 3'556.85 due à l'engagement de 3 postes équivalents pleins temps. Les sorties d'hôpital se font de plus en plus tôt. Ce qui reporte les charges sur les soins à

domicile qui sont à la charge des communes.

- Participation indemnités forfaitaires : + fr. 3'534.20 dus à la révision du règlement pour les proches aidants.

Affaires sociales :

- Subvention ABMG : augmentation de fr. 3'454.10 pour les crèches et l'accueil familial de jour.

- Institutions spécialisées : + fr. 11'826.- en charges liées.

- Assistance : - services spécialisés, diminution de fr. 4'900.-
- entente sociale ESVIROC, augmentation de fr. 16'092.-. Jusqu'à cette année, le comité a puisé sur le capital pour diminuer les charges aux communes. Ce capital est maintenant épuisé. Il faut signaler que l'entente sociale doit avancer l'argent aux personnes qui attendent sur une décision de rente AI ou PC. Ces décisions mettent beaucoup de temps à venir.

Transports et communication : stable

- Routes : différence de fr. 4'000.- due à l'achat du radar en 2019

- Eclairages : estimation en fonction de la consommation 2018-19

- Deux nouveaux comptes sont ouverts : - location d'une balayeuse fr. 3'000.-
- élimination des déchets de la route fr. 3'000.-

Protection et aménagement de l'environnement :

- STEP : entretien du réseau : + fr. 5'000.- nécessaires selon les dernières dépenses.

- Déchetterie intercommunale : frais de ramassage + fr.10'000.-
frais de traitement des déchets + fr. 9'504.75

- Correction des eaux et endiguements : les comptes du Riau de Marnand et du ruisseau des Roches ont été abrogés et regroupés sous un même compte : travaux de conservation des ouvrages.

- Aménagement du territoire : nouveau compte pour le plan directeur régional glânois. Nouveau mandat attribué à l'ABMG : rémunération des urbanistes : fr. 3'268.-.

Economie : rien à signaler.

Finances :

Légère augmentation des rentrées avec fr. 65'827.75 de plus.

Impôts PP : estimation selon les données du SCC + fr. 30'000.-

Impôts sur la fortune PP : - fr. 25'000.-

Impôts à la source : + fr. 13'000.-

Impôts sur le bénéfice PM : - fr. 64'700.- grave conséquence de la réforme fiscale des entreprises

Impôts sur le capital PM : - fr. 7'900.- même raison.

Impôts sur les gains immobiliers + fr. 15'000.-

Impôts sur les mutations : - fr. 5'000.-

Nouveaux comptes : - compensation de base suite réforme fiscale : + fr. 7'297.-

- compensation cas de rigueur pour les communes les plus touchées : + fr. 10'000.-

A noter que Châtonnaye fait partie des communes les plus touchées du canton par cette perte fiscale.

Péréquation financière : augmentation de fr. 11'802.- pour les ressources.

Intérêt des dettes : + fr. 5'498.- ajout de l'emprunt pour les routes.

Loyer pot commun des écoles : augmentation de fr. 5'000.- due au nombre d'élèves et de locaux mis à

disposition pour le cercle scolaire. En tout, Torny nous verse fr. 85'000.-.

Résultat : Total des charges fr. 3'364'306.30 et total des revenus fr. 3'274.647.30
Soit un excédent de charges de fr. 89'659.-. Ce montant représente 2,66% des charges totales. La limite pour l'augmentation d'impôt est fixée à 5%.

Statistiques : le social (16,6%) a pris le pas sur la santé (16,2) pour arriver en 2^e position derrière l'Enseignement qui utilise 46,6 % du budget communal.

L'autonomie communale a encore baissé à 18,1% contre 19,5% en 2019 alors que les charges liées pèsent de plus en plus sur nos finances : 7,6% intercommunales, 32% district, 42,3 % cantonales.

Questions

M. Marcel Gremaud demande si les charges liées sont calculées selon la population de la commune. Mme Goumaz confirme que c'est selon le nombre d'habitants fixés au 31.12. de chaque année par le canton et précise que nous comptons, à ce jour, 846 habitants.

M. Michel Emmenegger demande qui paie les proches aidants. Est-ce les communes qui demandent cette aide ?

Mme Goumaz : ce sont des charges liées pour le district et gérées par le RSG. Mais c'est un comité hors RSG qui étudie la situation, attribue des points selon l'évaluation des soins à domicile, et décide du droit à une aide de maximum fr. 25.- par jour et par personne, sur la base du règlement de district mis à jour en 2019.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 20 novembre dernier pour examiner le budget communal 2020 et a pu compter sur les explications de Mmes Goumaz et Papaux en présence de tout le conseil communal.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses et un calcul bien étudié du budget, le résultat est négatif. Celui-ci s'explique par une augmentation nette et constante des charges liées et à la réforme de l'imposition des entreprises qui engendre une diminution significative des rentrées fiscales. Un déficit de fr. 89'659.- est prévu, correspondant à 2,66%. Pourcentage qui se situe toutefois bien en dessous du maximum autorisé de 5%, au-delà duquel la commune est tenue d'augmenter son taux d'imposition. La commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement 2020.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité.** M le Syndic remercie Sandrine et Sabrina qui sont très efficaces et précise que le changement au MCH2 leur donnera beaucoup de travail.

2.2 budget des investissements

- a) Réfection de la route du Grand-Rain y compris installation de l'éclairage ; demande de crédit

L'achèvement des deux immeubles au Grand-Rain pour la fin 2019, ainsi que l'état complètement dégradé du chemin d'accès, obligent à en entreprendre des travaux de refonte totale de la structure et à y installer l'éclairage et une signalisation ad hoc. Les travaux s'effectueront au printemps 2020 en même temps que le goudronnage de la rte de Villarimboud – crédit accepté en 2017.

Montant demandé : Fr. 250'000.- financés par un emprunt.

Charges :	amortissements	Fr. 12'500.-
	intérêts (1.5%)	Fr. 3'750.-

M. Philippe Bertone demande s'il y a un plan des travaux.

M le Syndic dit que la route sera goudronnée de la laiterie jusqu'à la route cantonale chez Paulet. Puis, depuis le rond-point, la route de Villarimboud jusqu'à la croisée de l'impasse des Chaffeirus. Swisscom et le Groupe E ont été contactés pour une synergie d'éventuels travaux. Le rond-point est

cantonal mais son entretien est à notre charge car il est édilitaire. Le Conseil a appris que l'Etat doit goudronner la traversée du village en 2021. Il ne veut pas attendre jusque-là mais profitera de rénover le rond-point.

M. Michel Emmenegger demande de quel côté se fera la sortie des immeubles Débieux.

M le Syndic confirme que la sortie chez Paulet a une mauvaise visibilité. L'idée est que les véhicules entrent par chez Paulet et sortent à la laiterie. Ce problème est à l'étude avec l'urbaniste.

M. Bruno Mauron se demande si la route du Grand-Rain est assez large.

M. Jean-Paul Rey dit que c'est une route de quartier existante qui ne sera pas élargie car cela ralentit la vitesse de circulation. On peut aménager un trottoir ou une zone 20 ou 30, éventuellement un sens unique. Tous ces points demandent une analyse.

M. Gilles LeBorgne pense que le chemin qui longe la route de Villarimboud est une bonne solution.

M. Jean-Paul Rey dit que le terrain longeant la route du Grand-Rain n'est pas communal. C'est trop compliqué, il faut faire des achats ou échanges de terrain.

M. Guillaume Esseiva ne trouve pas judicieux de mettre des éclairages pour le peu de passage sur cette route.

M le Syndic explique que son rôle est d'anticiper les problèmes et de profiter des travaux.

M. Jean-Paul Rey explique que le tapis de ces routes ne sera pas phono absorbant. L'Etat a aussi décidé de ne pas l'utiliser pour la traversée du village. Son principe est que ceux qui ont construit avant 1987 doivent être protégés mais ceux qui ont construit après 1987 doivent se protéger eux-mêmes. En outre, ce goudron est plus délicat, beaucoup plus cher et à renouveler plus souvent.

Préavis de la commission financière

Investissement de fr. 250'000.- financé par un emprunt selon le détail donné dans le bulletin communal. Au vu du trafic qui va augmenter pour accéder aux nouveaux immeubles et le financement étant supportable pour la commune, la commission émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

La réfection de la route du Grand-Rain y compris l'installation de l'éclairage pour un montant total de fr. 250'000.- est approuvée à 30 oui contre 2 non

b) achat d'une rampe pour les sports à roulettes

M. Joël Python, conseiller en charge des bâtiments, explique que ce projet est en faveur des jeunes de 8 à 15 ans. Cet été, il y a eu des problèmes de voisinage avec les jeunes jouant avec des trottinettes autour des immeubles du chemin de la poste.

Trois jeunes ont présenté un projet au Conseil qui a demandé une offre pour une rampe de 7m en aluminium soudé. Elle sera posée derrière l'école des garçons où un banc leur a déjà été attribué.

M. Python annonce que la commune a déposé une plainte pour des tags sur le mur du cimetière. La police a localisé un groupe de jeunes extérieurs à la commune mais il n'y a pas de preuve.

M. Guillaume Esseiva demande s'il y aura aussi des barres ou d'autres installations.

M. Python dit que le Conseil ne veut pas faire un skate-park qui attire les jeunes des alentours. Nos jeunes ont demandé uniquement cette rampe et le Conseil préfère qu'ils s'amuse ici plutôt que dans tout le village. Ils sont très sympas et faciles à discuter.

Mme Joelle Plancherel s'inquiète des assurances.

M. Python dit que c'est pareil qu'à l'école. Les enfants sont tous assurés en privé.

M. Philippe Bertone s'inquiète du bruit.

M. Philippe Dénervaud demande si l'entreprise Bugnon qui a fait l'offre a des plans spécifiques, des normes.

M. Python confirme qu'il a les normes et les plans d'une rampe, en alu avec barrières. Le projet sera validé par les jeunes.

Préavis de la commission financière

Investissement de fr. 9'500.- financé par le ménage communal. La commission approuve cet investissement en faveur de la jeunesse.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

L'achat d'une rampe pour les sports à roulettes pour le montant de fr. 9'500.- est approuvé à la majorité + 1 abstention

c) goudronnage à la déchetterie

M. Joël Python, conseiller en charge de la déchetterie, précise que c'est l'emplacement des branches qui serait aménagé en profitant du goudronnage des routes. Le montant est avancé par la commune de Châtonnaye puis ajouté dans le pot commun des investissements des communes membres de la déchetterie et facturé à 1% d'intérêts.

M. Gobet demande s'il faut faire une rétention d'eau.

M. Python explique que le fond de la déchetterie a été goudronné en 2010 et qu'il n'y a jamais eu de souci d'eau. Il y a déjà deux grilles mais pas de bac de rétention.

M. Philippe Bertone relève que lorsqu'il croise une autre voiture sur la route qui mène à la déchetterie, il doit aller sur la place à Gillon. Ne pourrait-on pas élargir la route ?

M. Python a fait venir la police pour examiner cette situation qui ne dérange pas M. Gillon. Cependant certaines personnes passent trop vite et le gravier gicle. Il met de temps en temps une machine sur la place pour ralentir la circulation. Cependant, s'il y a un accident, il risque d'être fautif. En conclusion, les passants ont le droit de s'arrêter sur la place pour croiser.

M. Michel Emmenegger rappelle que la commune avait le projet d'élargir la route mais c'est l'assemblée qui avait alors refusé.

M. Python précise que la famille Gillon ne demande pas d'élargir la route mais seulement que les véhicules roulent lentement sur sa place privée.

M. Rey dit que l'emprise est existante et appartient à la commune qui pourrait agrandir le passage car c'est en zone IG. S'il faut le faire une fois, c'est possible.

M. Bertone se rappelle que le bassin de la STEP doit être démonté. Peut-on faire les travaux en même temps que le goudronnage ?

M. Rey dit qu'il faudrait alors attendre 2025-26.

Préavis de la commission financière

Investissement de fr. 40'000.- financé par le ménage communal. D'un point de vue financier, cet investissement est supportable pour la commune. Préavis favorable.

M. Fritz Glauser ainsi que les membres de la commission financière adressent leurs vives félicitations et remerciements au conseil communal et à la caissière communale pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

Le goudronnage à la déchetterie pour un montant de fr. 40'000.- est approuvé à l'unanimité.

M le Syndic remercie l'Assemblée pour l'approbation des investissements et relève les bonnes relations entre le Conseil communal et la commission financière qu'il remercie.

3. Modifications des statuts de l'ABMG ; approbation

Mme Sandrine Goumaz, conseillère en charge de la santé, du social et de la petite enfance, explique ce qu'est l'ABMG : Association à Buts Multiples dans la Glâne. Les 19 communes glânoises ont fondé cette association pour exécuter des tâches liées au district. Ce qui permet d'avoir de bonnes synergies.

Lorsque des statuts sont modifiés, l'association doit avoir l'aval des délégués communaux puis des Assemblées communales.

Art. 2 : ajout des points *d* et *e* concernant l'aménagement du territoire. Le district doit élaborer un plan régional. Pour notre commune, un nouveau compte a été ouvert avec un budget de fr. 3'268.-. Cela représente notre participation selon la clé glanoise pour le démarrage de l'élaboration du Plan directeur régional afin de couvrir les honoraires des urbanistes.

Art. 6 : concernant les organes de l'association. Ajout du point *c* *les commissions instituées par l'assemblée des délégués*. A savoir : la commission des curatelles, la commission de la petite enfance et la commission de l'aménagement du territoire.

Art. 10 : concernant les attributions de l'assemblée des délégués. Ajout du point *mbis* qui lui attribue l'adoption des plans directeurs régionaux.

Art. 16 : concernant les attributions du comité directeur. Les alinéas 2 et 3 existaient déjà et sont valables pour l'aménagement du territoire. Il n'y a d'ailleurs pas de commission à proprement parler. Ce sont les syndicats du comité de direction qui en font partie.

Art. 16 bis : cet article attribue les compétences à la commission de la petite enfance et à la commission des curatelles.

Mme Goumaz lit l'entier de l'article. Elle précise que ce règlement est novateur puisque nous sommes le seul district où toutes les communes sont réunies en une association qui gère pour elles divers mandats. Les attributions des commissions ont dû être précisées sur recommandation du canton. Ce règlement fera d'ailleurs office de modèle.

M. Guillaume Esseiva demande des précisions sur le point *f* des attributions à la commission des curatelles.

Mme Goumaz explique qu'on peut facturer les frais complètement ou non. C'est un groupe de travail qui traite les dossiers. Si on ne peut pas récupérer un montant, il est à la charge des communes,

M. Marco Leutwiler demande de quel développement on parle.

Mme Goumaz précise que c'est le développement territorial. Le Canton ne demande pas de précision complémentaire.

M. Fritz Glauser explique que tout est lié. Si on veut un développement économique, des transports ou autres, c'est de toute façon lié à l'aménagement du territoire par les plans directeurs qui sont obligatoires.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote :

Les modifications des statuts de l'ABMG sont approuvées à l'unanimité.

4. Divers

Swisscom 5 G

M. le Syndic informe l'assemblée du projet d'antenne à l'entrée du village sur la halle Mauron. Le dossier « Swisscom » était prêt pour une mise à l'enquête. Puis le Conseil a reçu une demande de Sunrise. Il a donc demandé un entretien avec Swisscom qui a été assez vif. Le Conseil s'étonnant de ne pas avoir été contacté avant la demande de permis de construire, Swisscom a répondu qu'ils sont dans leurs droits et que les communes n'ont pas le choix car au point de vue construction et technique, ils sont dans les normes légales. Les oppositions à leurs projets d'antennes sont systématiquement levées.

M le Syndic précise que le Conseil communal n'est pas opposé à la nouvelle technologie mais pas dans ces conditions liées à l'aspect visuel, l'aspect émotionnel, les questions des habitants, la polémique.

Plutôt que de s'opposer en vain, le Conseil communal a donc fait deux propositions : installer l'antenne en dehors du village, soit à la déchetterie, et collaboration avec les autres opérateurs afin qu'ils posent leurs émetteurs sur la même antenne.

Swisscom a fait des tests et l'emplacement de la déchetterie serait compatible pour la couverture de Rossens, Villarzel, Sédeilles, Châtonnaye et la route cantonale menant à Trey. On sait que Swisscom a aussi contacté la commune de Villarzel.

Dans les médias, on a appris que le rapport technique du groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement est sorti. Résultats : les experts ne peuvent pas prouver que la 5G est nocive et ils ne peuvent pas prouver que la 5G n'est pas nocive.

Voici la situation actuelle. La population de Châtonnaye sera tenue au courant de ce dossier par le biais du site internet chatonnaye.ch

M. Philippe Dénervaud demande pourquoi pas le clocher de l'église. L'antenne serait cachée.

M. Joël Python explique qu'une telle antenne n'est installée à proximité d'une école qu'en dernier lieu et l'église se trouve à côté des bâtiments scolaires.

M. Jean-Claude Wobmann précise que ce n'est pas autorisé à moins d'un KM de la station OFCOM. Swisscom demande que les normes soient augmentées car ce sont les plus sévères d'Europe. C'est une addition d'émetteur, 3G, 4G, 5G, on parle déjà de 6G. Ils devraient enlever les anciens émetteurs.

M. Jean-Paul Rey constate que plus les normes sont élevées moins il y a d'antennes et vice-versa.

Mme Joëlle Plancherel pense que les écolos et les verts mettront les pieds au mur.

M. le Syndic dit que, bien sûr, il y aura des opposants.

M. Gobet explique que si le propriétaire de l'emplacement est d'accord pour le montant versé par Swisscom, une opposition est très difficile.

M le Syndic dit que, dans ce cas, c'est la commune. Le droit de superficie sera mis au vote en Assemblée communale. Si elle refuse, ce sera une perte financière pour la commune mais l'antenne sera quand même là.

M. Georges Fleury informe qu'il faut avoir un téléphone compatible pour utiliser la 5G.

Déchetterie

M. Joël Python explique que les prix versés pour les déchets recyclables baissent fortement. Il y a trop de papier sur le marché ainsi la ristourne est passée de fr. 30.-/tn à fr. 5.-/tn pour le carton et de fr. 60.-/tn à fr. 15.-/tn pour le papier. Les cabas en papier doivent dans le carton.

Le nouveau mémo-déchets sera bientôt distribué en tout ménage. Les informations peuvent changer en cours d'année. Les utilisateurs peuvent se renseigner sur le site internet.

M. Oberhofer demande si la benne pour les plastiques ne devrait pas être à incinérer. Il y a tellement de plastiques. Il est fâché d'avoir trié les gobelets de yogourt qui ont été refusés, même nettoyés.

M. Python dit que le tri des plastiques est très compliqué mais a été amélioré. Il rappelle que les contenants de nourriture ne sont pas recyclables. Par contre, on peut les rapporter au magasin. Les étiquettes sur les flacons de déchets toxiques doivent être enlevées sous peine de retour.

Le plastique coûte fr. 100.-/tne. Dans d'autres communes, il est taxé au poids. Notre commission de la déchetterie a choisi le côté écologique avec le tri car le coût est quasiment le même.

En ce moment, ce sont les déchets encombrants qui posent problèmes : une benne de 38m³ pleine avec 2,5 tnes. On transporte de l'air, ça coûte trop cher. C'est un petit volume car les gens mettent n'importe quoi dans la benne à encombrants car c'est non payant. Un encombrant est un objet qui n'entre pas dans un sac de 110l.

C'est pourquoi, la commission de la déchetterie a décidé d'étudier l'introduction de la taxe au poids pour les encombrants, sur le principe du pollueur-payeur. Les communes de Châtonnaye et Villarzel sont pour. On attend les réponses de Torny et Trey et il faut encore décider de l'achat ou la location d'un compacteur. Le coût pour le citoyen serait de 50ct le kilo. Si quelqu'un a de grosses quantités à débarrasser, il peut les amener directement à la SAIDEF qui encaisse 18ct le kilo.

Les entreprises de traitement des déchets sont très intéressées par notre déchetterie car elle génère de gros volumes. 880 tonnes par année.

M. Guillaume Esseiva demande si la commune veut absolument faire payer les encombrants.

M. Python dit que c'est par souci d'équité. Des gens mettent tout et n'importe quoi aux encombrants malgré les recommandations du personnel. Nous devons faire la police. Les encombrants coûtent plus cher à débarrasser que les urbains.

Par exemple, les ficelles de bottes agricoles ne doivent pas dans les encombrants car elles bloquent les broyeurs. Elles doivent dans les big-bags aux urbains ou amener directement à la SAIDEF qui propose des prix préférentiels.

M. Philippe Dénervaud craint que si c'est trop cher, on retrouve ces déchets à la forêt.

A la question de M. Marcel Gremaud, M. Python dit qu'il faut un peu plus d'une minute par pesée. Avec la taxe au poids, le volume des encombrants baisse de 20 à 40%.

Questions

- M. René Pillonel demande ce qu'il en est de la fermeture de Billens.

M le Syndic explique qu'une séance a été convoquée mercredi pour informer les autorités du communiqué du HFR. Alors que tout fonctionne très bien, la stratégie du HFR est de fermer Billens. Un groupe de travail a été créé pour s'opposer à cette décision.

Mme Sandrine Goumaz précise que cette décision est tout à fait incompréhensible puisque nous avons obtenu la note maximale au dernier test de satisfaction. Les communes glânoises ont investi de gros montants pour répondre aux exigences de l'HFR pour la réadaptation cardiovasculaire et actuellement seuls 30% ont été amortis, il reste environ 7 millions à payer. Par ailleurs, 90 employés devront être déplacés et nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y ait pas de licenciements. Cette décision est inacceptable de par son échéance au 1er janvier 2020. Le préfet, quelques députés et les élus communaux glânois vont tout mettre en œuvre pour négocier avec l'HFR.

- M. Marcel Gremaud a lu dans le bulletin communal que notre PAL est affecté par la décision du Tribunal.

M. Jean-Paul Rey explique que notre PAL est accepté partiellement. Il ne sera pas tellement impacté. En tous cas, il n'y a pas de souci pour les constructions dans les zones prévues.

- M. Philippe Dénervaud demande comment cela va se passer avec les pompiers.

M. le Syndic dit que la nouvelle stratégie veut regrouper les corps de sapeurs dans des centres régionaux. Le CSPI a fait part de ses inquiétudes car nous regroupons 4 communes que nos sapeurs connaissent bien.

Ils seront moins motivés et le recrutement sera plus difficile. Notre CSPI est redirigé sur Chénens ce qui représentera un bassin de 30'000 personnes.

La loi exige 15 minutes maximum pour une intervention. Ce sera compliqué. Le centre de renfort de Romont reste. L'ECAB prendra en charge les véhicules et rachètera ceux des CSPI.

- M. Dénervaud remercie les employés de la déchetterie et l'employé communal. Ils ont bien du courage car ils travaillent par n'importe quel temps.

Avant de conclure, M le Syndic annonce que la population de Châtonnaye sera invitée le samedi 15 février 2020 pour une petite fête avec apéritif dinatoire, en l'honneur de M. Pierre-André Page et des nouveaux citoyens de la commune. Une animation est également prévue.

Il remercie ses collègues qui sont ouverts et trouvent toujours des solutions.

M. Rey remercie M le Syndic pour son travail. Il dit que M le syndic n'a plus une minute et qu'il met à disposition de la commune ses compétences.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 22h10 et est invitée à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale.

La secrétaire communale :

Le Syndic :